

COMEX TIGER

Compte-rendu de la réunion du 23/06/2021

En raison de la situation liée au Covid-19, la réunion est organisée via visioconférence (zoom).

Périmètre

43 participants : *cf. émargement en pièce jointe*

Documents transmis

- Support de présentation du projet TIGER,
- Feuille d'émargement.

Ouverture de la réunion du COMEX dédiée à la présentation de l'AMI simplifié TIGER par Denis Bertin et Lionel Nicod

Une réunion s'est tenue le 10 juin avec les responsables de composantes. Le projet TIGER est perçu comme assez simple à mettre en place et bien construit. Il pose bien sûr la question du positionnement des instituts vis-à-vis des composantes et contribuera à mieux définir les périmètres de chacun.

L'année 2020-2021 a essentiellement porté sur le niveau master mais l'année 2021-2022 devra permettre de travailler sur le continuum master-doctorat.

L'appel à manifestation d'intérêt présenté ce jour va permettre de lancer le déploiement du projet sur le niveau master et de se projeter sur les évolutions des maquettes en 2022.

1. Rappel du contexte

1.1. Cadre du projet TIGER

(Denis Bertin – cf. dia 3) Le projet TIGER répond à un objectif : transformer nos formations en master et doctorat autour du lien entre formation et recherche. Cette transformation sera menée au sein de nos instituts d'établissement - dans la lignée des « Graduate schools ». Il sera nécessaire de faire évoluer nos maquettes de formation et construire les conditions d'un dialogue régulier et efficient entre composantes, porteurs de parcours et instituts. La phase d'expression des besoins a fait apparaître un réel engouement pour le projet mais aussi des niveaux de préparation divers ce qui implique d'organiser l'accompagnement à la transformation.

1.2. Trajectoire de la transformation

(Denis Bertin – cf. dia 4 et 5) L'année 2021-2022 sera la première année de mise en œuvre du projet, elle doit permettre d'expérimenter les premiers dispositifs prévus, simples à mettre en œuvre car n'impliquant pas de modification de maquette. En cohérence avec l'expression des besoins elle doit permettre d'enclencher la transformation et d'accompagner un nombre important de parcours. Afin

d'identifier au sein des instituts les parcours candidats et de cibler les dispositifs qu'ils souhaitent mettre en œuvre, un appel à manifestation d'intérêt simplifiée est proposé aux instituts. Il ne s'agit pas d'une phase de sélection puisque seuls trois prérequis, simples à mettre en œuvre, sont attendus pour entrer dans le projet et bénéficier de ses financements.

À partir de 2022-2023, l'année 2021-2022 ayant permis d'expérimenter largement les premiers dispositifs, les contours des attendus sur les différents renforts auront été précisés et partagés, tout comme les critères de sélection et d'évaluation permettant de prétendre à la labellisation TIGER. Les modifications de maquettes auront été initiées et la première vague de masters pionniers permettra de préparer l'accréditation 2024. Un appel à projet sera construit au sein des GTs TIGER et discuté en COMEX au cours du premier trimestre 2021-2022, il permettra de sélectionner cette première vague de masters pionniers. Le lancement de cet AAP pourrait être associé à une prolongation de la phase expérimentale pour l'année 2022-2023.

2. Présentation de l'AMI simplifié

2.1. Modalités de saisie

Chaque institut aura la responsabilité d'organiser la saisie de chaque candidature de parcours sur son périmètre (comme expliqué lors du dernier COMEX et précisé par mail). Un formulaire est en ligne, le lien et le mot de passe a été envoyé à la suite de la réunion aux RST et chefs de projet des instituts, il sera à remplir autant de fois qu'il y aura de parcours candidats (les parcours portés par plusieurs instituts peuvent être renseignés par chaque institut, sans obligation). Le formulaire sera en ligne jusqu'au vendredi 2 juillet 14h, à l'issue de cette phase une synthèse des réponses sera adressée à chaque institut et à chaque composante concernée par les parcours proposés.

2.2. Questions pratiques

Les instituts sont responsables de l'accès au formulaire : s'ils partagent cet accès cela doit être fait avec les précautions d'usage, les réponses sont enregistrées dans un fichier Excel. À chaque fois que le formulaire est renseigné un récapitulatif des réponses est envoyé à l'adresse mail indiquée en début de saisie, avec un lien permettant de la reprendre. Au-delà des échanges ayant eu lieu lors de ce COMEX, le chef de projet TIGER sera l'interlocuteur des instituts pendant toute la période et pourra répondre à leurs questions (contact : julien.villeveille@univ-amu.fr / 06 64 79 28 66).

2.3. Principes généraux

L'objectif de cet AMI est de faciliter les candidatures en simplifiant les modalités d'expression des projets et en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre de la phase d'expression des besoins. Il vise à permettre d'aider un maximum de parcours à préparer leur transformation et à les accompagner vers l'appel à projet 2022-2023.

Cet AMI ne s'inscrit donc pas dans un processus de sélection mais simplement de validation de trois prérequis pour chaque parcours candidat :

- présence d'une unité d'enseignement relative à un projet de recherche,

- présence ou mise en place de Cum Laude (récompenses pour les étudiants les plus méritants),
- identification des compétences recherches visées par le parcours.

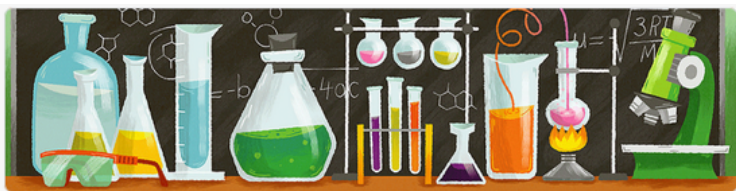
Un ou plusieurs dispositifs mobilisables en 2021-2022 ont été identifiés. Ils ont été validés en lien avec les composantes afin de s'assurer qu'ils pourront bien s'inscrire dans les maquettes actuelles, il est fondamental que les instituts organisent une répartition équilibrée des demandes des parcours sur les trois axes. L'objectif restant l'expérimentation il est recommandé aux parcours de se concentrer sur un seul axe, toutefois un second renfort sur le volet internationalisation est envisageable, le choix de deux renforts n'impliquera pas une augmentation de l'enveloppe consacrée au soutien du parcours. Chaque parcours pourra bénéficier du financement de deux dispositifs au maximum.

Question : l'unité d'enseignement relative à un projet de recherche peut-elle correspondre à un stage ou doit-elle être une UE théorique ? (*Roch Giorgi*)

Réponse : l'UE consiste à mettre en pratique les compétences « recherche » en lien avec un projet scientifique. Elle devra donc être intégrative : elle reliera une grande partie des matières théoriques pour une mise en application des compétences « recherche » (cela exigera, dans certaines disciplines, d'être fait dans des labos et pourra donc prendre la forme d'un stage alors que, dans d'autres disciplines, cela prendra d'autres formes), d'une manière générale cette UE devra être ciblée et donc identifiable dans tous les parcours TIGER (*Lionel Nicod*)

2.4. En « pratique »

À l'arrivée sur la page du formulaire il est demandé d'indiquer une adresse mail (pour recevoir le récapitulatif de la saisie) et d'indiquer un mot de passe qui vous sera communiqué à l'issue de la réunion par mail, une fois connecté il est demandé d'indiquer l'institut représenté.



AMI simplifié 2021-2022 TIGER

**Obligatoire*

Adresse e-mail *

Mot de passe *

Page 1 sur 7

Pour chaque parcours il est demandé d'indiquer sa mention, son intitulé, son effectif (en M1 et en M2), la/les composante(s) de rattachement et un éventuel co-portage avec d'autres instituts.

Indiquez l'Institut que vous représentez *

Sélectionner ▼

Parcours proposé
Rappel : merci de remplir ce formulaire pour chaque parcours proposé

Mention de master *

Votre réponse

Intitulé du parcours *

Votre réponse

Effectif du parcours en M1 *
Si le parcours a un tronc commun en M1 donner l'effectif complet du tronc commun (effectif constaté en 2020-2021)

Votre réponse

Enfin, il est demandé de donner des précisions sur deux des trois prérequis (les indications sur les Cum Laude sont demandées ultérieurement). Le choix du ou des renforts est ensuite proposé : un seul renfort ou une combinaison de deux d'entre eux (incluant l'internationalisation) est possible, la page sur laquelle se poursuit la saisie dépend de la réponse (*cf infra*).

Socle commun TIGER

Le dispositif Cum Laude étant identifié dans une question ultérieure, merci de répondre ci-dessous sur les deux autres dispositifs requis pour tous les parcours candidats

Unité d'enseignement relative à un projet recherche nécessitant l'utilisation des connaissances/compétences acquises dans les UE disciplinaires : descriptif *

Décrire brièvement la manière dont est/sont organisée(s) cette/ces unité(s) de recherche

Votre réponse

Compétences attendues relatives à la recherche dans le domaine visé par le parcours ou transversalement *

Indiquer brièvement les compétences disciplinaires et transdisciplinaires visées par le parcours

Votre réponse

Renfort(s) choisi(s) par le parcours *

Dans certaines circonstances deux renforts peuvent être accordés (dans le cas où l'un des deux renforts est l'internationalisation), attention : cela n'implique pas un financement plus important que si le parcours n'en choisit qu'un

Sélectionner

[Retour](#)

[Suivant](#)

Page 2 sur 7

En fonction du/des renfort(s) choisi(s) il est ensuite proposé de choisir le(s) dispositif(s) que le parcours souhaite expérimenter. Un maximum de deux dispositifs sont finançables (il suffit d'indiquer « nous ne sollicitons pas de financement pour ce dispositif » lorsqu'il n'est pas souhaité). Il est proposé que la manière dont les parcours envisagent de mettre en place les Cum Laude s'exprime en lien avec les dispositifs choisis.

Renforts recherche et internationalisation

Dans le cadre de ce double renfort trois dispositifs finançables sont proposés, deux seront financés, merci d'indiquer simplement "nous ne sollicitons pas de financement pour ce dispositif" sur celui que vous ne mettez pas en place

Recherche

Sur quels critères "recherche" envisagez-vous d'attribuer le financement de stages à vos étudiants ? *

Le nombre de stage financés étant limité, il est recommandé de les attribuer aux étudiants les plus méritants dans le cadre du dispositif Cum Laude, indiquez comment vous envisagez la mise en place de ce dispositif et son attribution (critères académiques, compétences recherche identifiées, projet de l'étudiant ...)

Votre réponse

Afin de pouvoir être alignés sur le calendrier du portail « études en France » il est demandé de préciser si chaque parcours souhaite proposer des bourses d'attractivité en 2022-2023 (mobilités entrantes). Il est bien sûr nécessaire de finaliser la saisie en cliquant sur le bouton « envoyer ».

Perspectives 2022-2023

Le parcours envisage d'attribuer des bourses d'attractivité (mobilités entrantes) *

Sélectionner ▼

Une copie de vos réponses sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée.

Retour

Envoyer

Page 7 sur 7

Question : seuls un ou deux renforts sont possibles cette année (parmi « recherche », « internationalisation », « lien avec le monde socio-économique »), avec des financements uniquement sur certains dispositifs, pourra-t-on, les années suivantes, en mobiliser davantage ?
(Anne Kavounoudias)

Réponse : certains dispositifs nécessitent encore des discussions pour aboutir à des cadrages, une fois les cahiers des charges des différents dispositifs établis, il sera bien entendu possible, dans l'absolu, de se positionner sur l'ensemble des renforts (Lionel Nicod)

3. [Prochaines étapes](#)

3.1. [Processus de validation des candidatures](#)

À la suite de la saisie des candidatures par les instituts un échange aura lieu avec les composantes et au sein de l'équipe opérationnelle TIGER afin de s'assurer que les propositions formulées sur le socle commun sont recevables et que les dispositifs que souhaitent expérimenter les parcours ne posent pas de problème particulier. Différents critères seront pris en compte pour déterminer le montant des financements (budgets disponibles, nombre de parcours éligibles, nombre d'étudiants inscrits sur le parcours ...) avec une notion de planchers et de plafonds. Les parcours éligibles et le montant des financements accordés seront présentés lors du COMEX du 22 juillet.

3.2. [Préparation du lancement de l'expérimentation](#)

Afin de faciliter la mise en œuvre des dispositifs un document de cadrage sera proposé aux parcours intégrant l'expérimentation TIGER à la rentrée 2021-2022 (actions financières, processus comptables et financiers, premiers éléments relatifs à l'évaluation des dispositifs ...) au cours du mois de juillet.

Dans la perspective de l'AAP TIGER 2022-2023 chaque parcours s'engageant dans la phase d'expérimentation sera un candidat naturel à cet AAP et sera invité à envisager une évolution de sa maquette. Les premières indications sur les grandes lignes de cet appel seront partagées lors du COMEX du 12 juillet et pourront servir de feuille de route préfigurative pour ces parcours (sachant que leurs responsables pourront être invités à contribuer aux travaux des GTs TIGER lors du premier trimestre 2021-2022).

3.3. Plateformes interdisciplinaires de formation et de recherche

Les travaux du GT sur le cahier des charges TRIPs se poursuivent (et devraient aboutir lors de la prochaine réunion du 16 juillet). Une réunion de présentation de ce cahier des charges sera probablement proposée au cours du mois de septembre 2021.

Le lancement d'une première phase de consultation pourrait intervenir au cours du premier trimestre 2021-2022 afin de permettre de financer les premières réalisations sur les budgets 2022 et compléter les expérimentations TIGER dès l'année 2021-2022 (sachant que la seconde phase de sélection des projets pourrait être ouverte sur une période suffisamment longue pour permettre une large concertation et des phases d'aller-retour avec le comité d'évaluation).

4. Conclusion des échanges par Lionel Nicod

Les Cum Laude constituent un dispositif pédagogique important. Que le financement d'autres dispositifs dans le cadre de l'expérimentation TIGER puisse bénéficier aux étudiants les plus méritants n'implique pas nécessairement que les récompenses des Cum Laude se limitent à ceux-ci. D'autres récompenses sont possibles et les responsables de parcours ont toute latitude pour mener une réflexion pédagogique avec les équipes des instituts. L'objectif des Cum Laude est d'abord de se mettre en situation de conserver nos étudiants ayant le meilleur potentiel recherche.